

**Commune de Saint Germain-du-Bois**  
**Procès-verbal de la séance du jeudi 21 septembre 2023 à 20 heures 30**

Sont présents : Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX, Patrice CALVEZ, Gaëtan MOISSON, Sylvie GAY, Catherine MARTIN, Francis PILETTE, Pascal PAGET, Florent CHAUX, Pascale LAURAIN, Blandine GROS, Christian BOSCH,  
Jean-Paul CAVARD et Annick BONIN retenus sont arrivés à 20 heures 55.

Sont absents : Rémi BOURGUIGNON.

Sont excusés : Françoise MARIZY, Aurélie SERVAN, Christiane ESTELA et Catherine HUSSON

Pouvoirs : Françoise MARIZY a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX  
Aurélie SERVAN a donné pouvoir à Gaëtan MOISSON  
Catherine HUSSON a donné pouvoir à Patrice CALVEZ

Secrétaire de séance : Francis PILETTE

**ORDRE DU JOUR :**

- ▶ **Approbation du procès-verbal de compte-rendu du conseil du 20 juillet 2023**
- ▶ **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire**
- ▶ **2023-09-01** marché de travaux dans le cadre de l'opération « construction d'un restaurant scolaire » lot 3 charpente couverture zinguerie.
- ▶ **2023-09-02** marché de travaux dans le cadre de l'opération « construction d'un restaurant scolaire » lot 5 façade.
- ▶ **2023-09-03** marché de travaux dans le cadre de l'opération « construction d'un restaurant scolaire » lot 13 photovoltaïque.
- ▶ **2023-09-04** réhabilitation énergétique bâtiment école maternelle, choix des travaux à réaliser.
- ▶ **2023-09-05** réhabilitation énergétique bâtiment école élémentaire, marché de maîtrise d'œuvre.
- ▶ **2023-09-06** décision modificative Budget principal.
- ▶ **2023-09-07** Admission en non-valeur Budget assainissement
- ▶ **2023-09-08** Désignation du référent déontologie des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Saône et Loire,
- ▶ **2023-09-09** Désignation d'un correspondant Incendie et Secours
- ▶ **Informations diverses**
- ▶ **Remerciements**

**QUESTIONS A TRAITER**

---

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet 2023 **est approuvé.**

## **Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties**

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rappelle qu'elle est dans l'obligation de présenter les décisions prises en vertu des délégations consenties par les membres du conseil municipal. Elle rend compte des différentes décisions.

### **JUILLET 2023**

- SAS BOIVIN TP – 71270 Pierre de Bresse – Sable, concassé - Validé le 07/07/2023  
Montant TTC : 1 497.60 €
- RAVEY – 71530 Crissey – Pompe fontaine – Validé le 13/07/2023  
Montant TTC : 1 190.04 €
- EIRL MIKEANNIM – 39560 Vevy – DJ bal du 14 juillet 2024 – Validé le 21/07/2023  
Montant TTC : 600 €
- CEP TISSERAND – 71530 Crissey – Produits d'entretien atelier - Validé le 31/07/2023  
Montant TTC : 1 214.95 €
- CEP TISSERAND – 71530 Crissey – Produits d'entretien école maternelle – Validé le 31/07/2023  
Montant TTC : 3 032.09 €
- CEP TISSERAND – 71530 Crissey – Produits d'entretien école primaire et garderie– Validé le 31/07/2023  
Montant TTC : 3 991.26 €
- CEP TISSERAND – 71530 Crissey – Produits d'entretien salle des fêtes – Validé le 31/07/2023  
Montant TTC : 1 234.16 €

### **AOUT 2023**

- SAS GARAGE BOURCET – 71500 Louhans – Entretien bus – Validé le 09/08/2023  
Montant TTC : 657.06 €

### **SEPTEMBRE 2023**

- CFCR 2 – 71500 Louhans – Formation FCO C. DUBOIS – Validé le 04/09/2023  
Montant TTC : 768 €
- SARL GRUAU – 36150 Vatan – Potence aspirateur – Validé le 06/09/2023  
Montant TTC : 1 113.60 €
- VOTRE BUREAU – 71000 Macon – Copieurs mairie et école maternelle – Validé le 07/09/2023  
Montant TTC : 10 200 €

## Délibérations

### N° 2023-09-01 : Marché de travaux dans le cadre de l'opération « construction d'un restaurant scolaire » lot 3 charpente couverture zinguerie.

Madame le Maire rappelle la délibération du 30 mars 2023 relative à l'autorisation de signature pour les marchés de travaux à intervenir dans le cadre de l'opération « construction d'un restaurant scolaire ».

Le lot 3 charpente couverture zinguerie a alors été attribué à l'entreprise SAS PERNIN et FILS de MERVANS pour un montant de 126 260,16 € HT.

Depuis cette date, la région a mis en place un nouveau programme afin d'obtenir des subventions avec l'action TEA « Territoire en Action ».

Cette fiche action demande d'avoir une isolation en laine de bois, épaisseur 145 mm.

Nous avons donc demandé à l'entreprise PERNIN d'établir un devis avec ces matériaux recommandés. Le montant s'élève à 1 757,63 € HT.

Madame le Maire propose donc un avenant du montant suivant 1 757,63 € HT soit un nouveau montant de marché de 128 017,79 € HT. La commission travaux qui s'est réunie le 7 septembre est favorable à cet avenant.

Les membres du conseil municipal acceptent ce devis complémentaire et autorisent à l'unanimité Madame le Maire à signer les documents nécessaires afin de procéder à cette opération.

### N° 2023-09-02 Marché de travaux dans le cadre de l'opération « construction d'un restaurant scolaire » lot 5 « façade »

Madame le Maire rappelle la délibération du 30 mars 2023 relative à l'autorisation de signature pour les marchés de travaux à intervenir dans le cadre de l'opération « construction d'un restaurant scolaire ».

Le lot 5 « façades » a alors été attribué à l'entreprise LONS ISO 39570 Messia sur Somme pour un montant de 104 019,65 € HT.

En date du 01/09/2023, l'équipe de maîtrise d'œuvre nous a fait parvenir un courrier du gérant de LONS ISO nous informant de la cessation d'activités de l'entreprise alors que le chantier est démarré depuis le 2/06/2023.

Compte tenu de l'avancement des travaux, de l'urgence de la situation, de l'impératif à retrouver une entreprise qui réalisera le chantier dans les délais et suite aux conseils de notre architecte, il a été décidé de scinder le lot 5 en 2 lots :

5 a) intitulé ITE Enduit

5 b) intitulé ITE Parement brique

Ainsi il a été décidé également de faire une consultation en direct auprès de différentes entreprises spécialisées dans ces domaines de compétences.

Nous avons reçu 3 devis pour le lot 5 a) de 3 entreprises différentes et 3 devis différents avec variante pour le lot 5 b) d'une même entreprise,

La commission travaux a proposé d'accepter les offres suivantes :

lot 5 a) ITE Enduit avec l'entreprise VAGINET pour 67 126,01 € HT

lot 5 b) ITE parement brique avec DBITP pour 27 132,01 € HT

soit un total HT lot 5 de 94 258,01 €

Les membres du conseil municipal acceptent ces devis et autorisent à l'unanimité Madame le Maire à signer les documents nécessaires afin de procéder à cette opération.

## **N° 2023-09-03 marché de travaux dans le cadre de l'opération « construction d'un restaurant scolaire » lot 13 « photovoltaïque »**

Madame le Maire rappelle la délibération du 30 mars 2023 relative à l'autorisation de signature pour les marchés de travaux à intervenir dans le cadre de l'opération « construction d'un restaurant scolaire »

Le lot 13 photovoltaïque a alors été attribué à l'entreprise COMALEC 71530 Crissey pour un montant de 21 304,34 € HT,

Fin juin 2023, suite à une réunion avec notre fournisseur d'électricité il nous a été communiqué comme information, la possibilité de réaliser de l'autoconsommation collective d'énergie, ce qui permettrait, avec le surplus de production, de réduire les factures d'électricité sur les bâtiments dans un rayon de 2 km de notre centre de production sis sur la toiture de notre futur bâtiment cantine, Par contre il conviendrait de couvrir au maximum la toiture en panneaux photovoltaïques afin d'augmenter la production,

Nous avons donc sollicité COMALEC, titulaire du lot, pour un devis complémentaire, La plus-value pour équiper la toiture sud complètement et mettre en œuvre de l'autoconsommation collective serait de 27 411,17 € HT,

La commission travaux est favorable à cette modification.

Les membres du conseil municipal acceptent ce devis complémentaire et autorisent à l'unanimité Madame le Maire à signer les documents nécessaires afin de procéder à cette opération.

## **2023-09-04 Réhabilitation énergétique bâtiment école maternelle , choix des travaux à réaliser**

Madame le Maire rappelle qu'une étude a été réalisée pour des travaux relatifs à la réhabilitation énergétique du bâtiment de l'école maternelle, les estimations travaux pour les bâtiments :

école maternelle

école primaire

ancien bâtiment cantine

mairie, France services nous ont été notifiées,

Compte tenu des montants estimatifs annoncés, nous avons décidé par délibération du 26/01/2023 de réaliser seulement une partie des travaux sur le bâtiment école maternelle pour un montant total de l'opération de 420 000 € HT,

le cabinet d'architecture COUDEYRE a été recruté,

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de pouvoir maîtriser le mieux possible les aspects techniques et financiers, nous avons demandé au cabinet un estimatif détaillé des travaux sollicités,

Le montant total des travaux à réaliser pour être au maximum de rénovation positive se monte à 580 000 € HT auquel se rajouterait un avenant de 22 400 € HT pour la maîtrise d'œuvre, Compte tenu de ces travaux supplémentaires, nous pourrions solliciter les subventions suivantes :

État fonds vert 2024 Tranche 2/DETR/DSIL 2024

Région Effillogis  
Département Appel à projet 2024,

Pour rappel nous bénéficions déjà d'une dotation au titre du Fonds Vert 2023 pour le programme présenté à 420 000 € HT d'un montant de 126 000 € HT (soit 30%),  
Nous pourrions donc cumuler d'autres aides,

La commission travaux propose donc d'approuver cet avant-projet de l'équipe de maîtrise d'œuvre SPC COUDEYRE pour un montant de 580 000 € HT, ainsi que l'avenant sur le marché à maîtrise d'œuvre à venir pour un taux de 10,45 % sur les travaux supplémentaires, soit un taux identique au marché initial,

Madame le Maire précise qu'en cas d'accord le cabinet de maîtrise d'œuvre pourra établir le Dossier de Consultation des Entreprises pour le mois d'octobre afin de déposer les dossiers de demandes de subventions avant la fin de l'année pour débiter les travaux en 2024.

Les membres du conseil municipal acceptent ce devis complémentaire et autorisent à l'unanimité Madame le Maire à signer les documents nécessaires afin de procéder à cette opération.

#### **2023-09-05 réhabilitation énergétique bâtiment école élémentaire , marché de maîtrise d'œuvre**

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'opération relative à la réhabilitation énergétique du bâtiment École Élémentaire, il convient de procéder au recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre,  
Le montant des travaux à réaliser se monte à 250 000 € HT,

La SCP d'architecture COUDEYRE nous propose une maîtrise d'œuvre d'un montant de 26 125 € HT soit 10,45 % du montant estimatif des travaux.  
La commission travaux vous propose d'attribuer le marché à la SCP COUDEYRE.

Les membres du conseil municipal acceptent de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet COUDEYRE et autorisent à l'unanimité Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

#### **2023-09-06 décision modificative Budget principal**

Madame le Maire indique qu'il convient de faire une modification en investissement sur notre budget principal en recette du compte 021 virement de la section de fonctionnement au compte 040 Bâtiments et installations de la somme de 17 644, 38 € et en fonctionnement en dépenses du compte 023 au compte 042 dotation aux amortissements de la somme de 17 644, 38 € pour arriver à un total de dépenses et de recettes équilibré à 0.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette modification et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires afin de procéder à cette opération.

#### **2023-09-07 Admission en non valeur Budget assainissement**

Nous avons reçu du comptable du Trésor Public une demande d'admission en non-valeur concernant des titres sur les exercices 2016 à 2022, d'un montant global de 2 136,85 € pour lesquelles le comptable malgré les relances faites, n'a pu obtenir le recouvrement,

Madame le Maire sollicite la décision des membres du conseil d'accepter l'admission en non-valeur cette somme de 2 136,85 € devenue irrécouvrable.

Cette décision est acceptée par 12 membres et refusée par 5 membres.

### **2023-09-08 Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Saône et Loire,**

La loi du 21 février 2022 du code des collectivités territoriales prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile.

Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité.  
Le centre de gestion propose aux collectivités une liste de référent déontologue.  
Le centre de gestion propose également une mission d'assistance dans ce domaine.

Cette liste pourra évoluer pendant la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, durée 6 ans.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la liste des membres désignés ainsi que la chartre de l'élu. Ils autorisent Madame le Maire à signer la convention et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

### **2023-09-09 Désignation d'un correspondant Incendie et Secours**

Madame le Maire relate le courrier du SDIS 71 qui sollicite la désignation d'un Correspondant Incendie et Secours pour la commune.

Les membres du conseil municipal ont désigné à l'unanimité Madame Nadine ROBELIN Maire de la commune aux fonctions de « Correspondant Incendie » ce qu'elle a accepté.

### **Compte-rendus divers :**

#### **Compte-rendu commission travaux**

**Construction de la cantine scolaire :** Le chantier de gros œuvre avance bien. Une réunion a lieu tous les mercredis à 8 h 30. Le charpentier devrait intervenir à compter de la fin octobre. Le nombre de panneaux photovoltaïques va être augmenté pour être en autoconsommation de la production au profit de tous les bâtiments de la commune situés dans un rayon de 2 kms.

**Réhabilitation énergétique des écoles :** Le dossier a été évoqué dans les délibérations supra.

#### **Schéma directeur assainissement :**

Le cabinet Réalité Environnement poursuit ses contrôles et a déjà proposé plusieurs points à améliorer sur le réseau. Un ordre de priorité va être établi et des devis seront sollicités pour traiter les points urgents. Le but est de réduire le maximum d'eaux claires parasites dans les eaux usées.

## **Compte-rendu de la commission environnement :**

Le verger conservatoire sera planté le 13 décembre prochain.

La cour de la mairie va être décorée en fonction de toutes les fêtes à venir jusqu'à la fin d'année.

Le prix d'acquisition d'un broyeur de végétaux a été comparé avec la location d'appareil. L'investissement étant trop lourd, une location sera faite pour broyer ce qui aura été collecté.

Au cimetière, les haies vont être taillées et la clôture route de Chalon sera remplacée l'an prochain. Une petite chape de béton sera réalisée entre les tombes. Un rappel sera fait sur l'interdiction des produits de nettoyage et désherbant.

Devant le collège le parterre va être dégagé.

La table de pingpong installée vers l'étang Titard va être déplacée au camping.

Une aire de jeux pour les petits va être installée à la Coulée verte.

Une réflexion va être conduite sur la possibilité de combler le petit étang Titard qui est asséché et qui servait de réserve pour la pêche.

## **Rapport d'activité des sapeurs-pompiers de Saône et Loire :**

Madame le Maire a assisté à la rencontre avec les maires à la journée organisée par les sapeurs-pompiers. Le département compte 2 863 sapeurs-pompiers.

Le règlement du SDIS est en cours de refonte.

## **Piscine**

Madame le Maire a transmis un courrier au président de la communauté de communes Bresse Revermont pour avoir le montant de la participation communale au fonctionnement de la piscine intercommunale

**Recensement de la population :** Le décompte de l'INSEE est en cours. Les premiers chiffres indiquent que le seuil des 2 000 habitants n'est pas atteint.

**Monsieur le sous-Préfet de Louhans** a visité l'école bilingue de SAINT GERMAIN DU BOIS. D'autres visites sont prévues.

**PV du syndicat mixte de la Seillette :** Les travaux sur château d'eau de ST GERMAIN seront bientôt terminés ainsi que le remplacement d'une conduite à la Revaillière. Des travaux vont commencer à Conde pour le renouvellement d'une conduite.

Le RPQS 2022 du syndicat des eaux de la Seillette a été diffusé. L'eau est de bonne qualité.

**Diagnostic SOLIHA :** L'étude sur la revitalisation du centre bourg est disponible.

**Fédération des chasseurs :** Elle a fait des propositions sur les actions à mener pour la biodiversité.

**Activité GRDF :** La commune de SAINT GERMAIN DU BOIS compte 343 clients abonnés.

Une soirée SAM va être organisée par la prévention routière.

## **Informations diverses**

La Fête du terroir aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2023 à l'écomusée.

Une vente de boudins sera réalisée le 7 octobre par l'entraide San Germinoise.

La journée Octobre rose se déroulera le 15 octobre à partir de 9 heures.

La Fête patronale s'est très bien passée, une charte a même été signée avec les forains.

L'an prochain ce sera les 80 ans de la libération de ST GERMAIN DU BOIS le 4 septembre 2024. Madame le Maire demande de réfléchir pour une manifestation les 14 et 15 septembre 2024 à l'occasion de la fête patronale.

Chaque président de commission doit faire parvenir un récapitulatif des activités ou des réalisations pour le prochain bulletin municipal.

Médiaplus avait sollicité les commerçants pour faire un plan de la commune. La mairie a demandé un devis. Le montant est de 1 800 €. Il sera inscrit au prochain budget.

## **CCAS**

180 colis sont à réaliser plus 72 pour la maison de retraite pour Noël. Le montant des colis est de 28.11 € pour une personne et 41.60 € pour un couple.

La présidente de l'ADMR a sollicité par courrier une subvention exceptionnelle. Une étude sera effectuée par la commission finances.

Le petit bâtiment de la Bascule est en réfection par les agents technique. La toiture est terminée.

Un apéritif est prévu pour remercier les artificiers et les organisateurs de l'école de pêche.

## **Remerciements**

Madame le Maire présente les divers remerciements reçus depuis le dernier conseil municipal.

La prochaine séance est fixée au mardi 24 octobre 2023 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Madame le Maire à 23 h 40

Le Maire  
Nadine ROBELIN



Le secrétaire  
Francis PILETTE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Francis Pilette', written over a long, thin horizontal line.